

- 1/2/3/4/5/ REGLEMENTATION et HORS SOL DIRECTIVE NITRATE et SERRES HORS SOL : le diagnostic est toujours en vigueur.
- 6/7/8/ PROTECTION DES CULTURES Lutte contre la *Tuta absoluta*, teigne de la tomate, par la confusion sexuelle en tomate sous abri en Agriculture Biologique avec ISONET.
- 9/10/11/12/ DEMARCHE QUALITE TOMATE : les variétés au cœur de la qualité.

Directeur de publication, **Michel GUALLAR** • Responsable de rubriques, **Nicolas MANSOURI** • Collaboration, **Estelle GORIUS**, Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales, **Célia DAYRAUD**, CIVAM Bio 66, **Muriel DUVAL** et **Claire LESUR-DUMOULIN**, DEAR Univ. Montpellier, INRA, Alénya, France, • Secrétaire de rédaction, **Martine CARBONNEILL**

Édition Chambre d'Agriculture Pyrénées-Orientales.

La Chambre d'Agriculture Pyrénées-Orientales est agréée par le Ministère de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques sous le n°IF01762 dans le cadre de l'agrément multi-site porté par l'APCA.

Périmètre concerné par le conseil : département des Pyrénées-Orientales (si le périmètre est plus précis, il est indiqué dans le texte).

Rappels réglementaires et bonnes pratiques :

Les conseils phytosanitaires font notamment référence au Bulletin de Santé du Végétal (BSV) n° 4 du 20 février 2019 issu d'observations locales des techniciens. Respecter les bonnes pratiques et la réglementation en vigueur concernant l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et matières actives correspondantes (voir les guides de protection maraîchers remis annuellement par la Chambre d'Agriculture Pyrénées-Orientales), à savoir les autorisations de mise en marché, les conditions d'emploi (voir étiquettes, fiches de sécurité de chaque spécialité commerciale), le stockage des produits, règles d'hygiène, de protection et de sécurité (utiliser les protections individuelles adaptées), les conditions de mélange, les phrases de risque, la protection des pollinisateurs, les précautions lors du traitement (les ZNT, les DAR, les délais de rentrée dans les parcelles, les conditions météorologiques), conditions de remplissage, rinçage et lavage du pulvérisateur (cf. document joint le 17/06/2013 avec le Flash Phyto de la semaine 25) ...

Nos engagements qualité et le BSV sont disponibles sur notre site internet.



REGLEMENTATION et HORS SOL

DIRECTIVE NITRATE et SERRES HORS SOL : le diagnostic est toujours en vigueur

Le nouveau Programme d'Actions Régional (PAR) nitrates Occitanie a été adopté le 21 décembre 2018 par arrêté préfectoral.

Les mesures s'appliquant aux serres hors-sol sont reconduites.

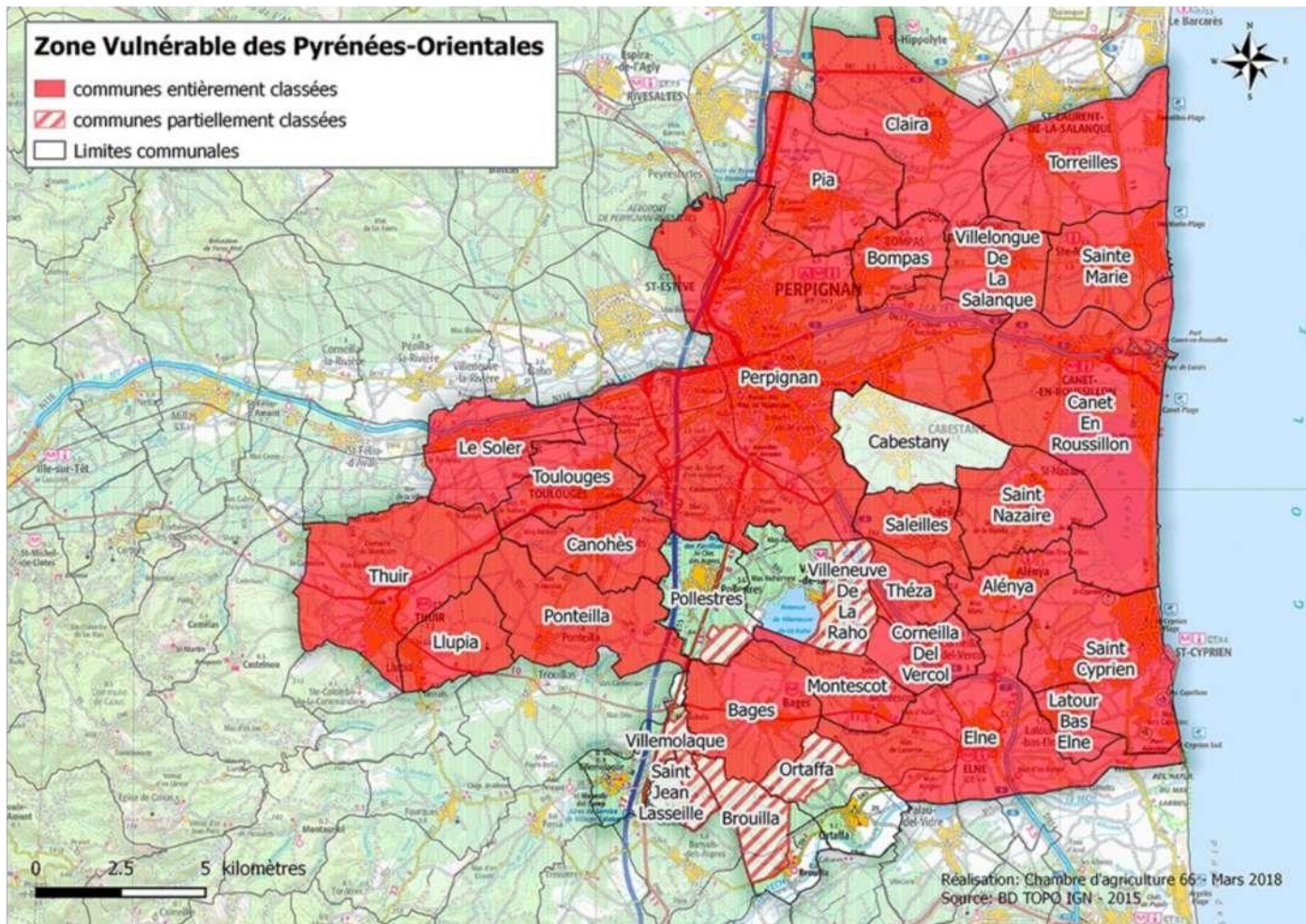
Qui est concerné et que faut-il faire pour être en règle ?



Qui est concerné : rappel

Tout exploitant de serre hors-sol localisée en zone vulnérable, en cultures de légumes, est concerné (les cultures de fraises et de fleurs ne sont plus concernées).

La carte de la zone vulnérable en vigueur date du 21 février 2017 et reste inchangée.



Que faut-il faire : quand, par qui, quoi et comment ?

Depuis 2016, le PAR impose des obligations spécifiques aux serres hors-sol de la zone vulnérable : réaliser un diagnostic et enregistrer ses apports azotés.

Le texte actuellement en vigueur demande de tenir à la disposition des services de l'état, un diagnostic, au plus tard le **1^{er} janvier 2020**.

Ce qui implique de faire réaliser ce diagnostic (par un organisme tiers) au plus tard sur la campagne qui s'est déroulée en 2019.

Le **diagnostic** doit « permettre d'appréhender et d'optimiser la gestion des eaux de drainage. Il doit inclure des préconisations de gestion technique des effluents liquides et solides et un suivi de cette gestion ».

Le contenu est précisé en annexe de l'arrêté (identique au précédent PAR) :

DIAGNOSTIC DES SERRES HORS-SOL

Diagnostic des serres hors sol

Département :	
Organisme ayant réalisé le diagnostic (tampon) :	
Nom :	
Adresse :	
Date de réalisation du diagnostic :	

Fiche signalétique

		Serre 1	Serre 2	Serre 3	Serre 4	Serre 5
Localisation (coordonnées Lambert 93)	x					
	y					
Surface en hectare en hors sol						
Type de serre (1)						
Année de construction						
Année de passage en hors sol						
Culture pratiquée (2)						
Nature du substrat (3)						
Devenir des substrats après usage						
Recyclage des eaux de drainage	oui (4)					
	non					
Collecte des eaux de drainage	oui					
	non					
Stockage des eaux de drainage	oui					
	non					
Localisation du point de rejet (coordonnées Lambert 93)	x					
	y					
Suivi analytique du rejet actuel	oui (5)					
	non					
Localisation du point de prélèvement en eau (coordonnées Lambert 93)	x					
	y					
Type d'ouvrage (6)						
Autres						

eau

- (1) Préciser si tunnel, serre multichapelle avec simple ou double paroi, serre verre ou autres
 (2) Si plusieurs cultures en même temps : préciser la surface pour chacune des cultures
 (3) Préciser si organique ou minérale
 (4) Préciser la nature de la désinfection, le cas échéant
 (5) Si oui, indiquer la nature des paramètres suivis et le nombre d'analyses
 (6) Si présence d'un forage : préciser si existence d'un dispositif permettant d'éviter le retour des solutions fertilisantes dans les nappes

DIAGNOSTIC DES SERRES HORS-SOL (suite)

Estimation des rejets azotés - effluents de serres hors-sol (7)			
<i>A faire par serre et par culture</i>			
<i>cases jaunes : à remplir</i>	<i>cases grises : calcul</i>		
Société :			
Nom :			
Culture et n° calcul :			
Surface :		m ²	Conso N conc : <input type="text"/> kg/t
Date plantation :			
Date arrachage :			
Nb de mois en culture :		mois	
Nb de jours en culture :		jours	
EC moy :			
Rendement :		t/ha	
APPORTS REALISES			
	Quantité apportée	Dosage N	Quantité N
K NO3	<input type="text"/> kg		<input type="text"/> 0,0 kg
Ca NO3	<input type="text"/> kg		<input type="text"/> 0,0 kg
Mg NO3	<input type="text"/> kg		<input type="text"/> 0,0 kg
HNO3	<input type="text"/>		<input type="text"/> kg
TOTAL			<input type="text"/> 0,0 kg
			<input type="text"/> #DIV/0! kg/ha
CONSOMMATION CULTURE			
Conso N par jour	<input type="text"/> #DIV/0!	kg/ha/j	
Conso N par t de fruits	<input type="text"/> 0,0	kg/ha	
REJETS			
Rejet N	<input type="text"/> #DIV/0!	kg/ha/j	

(7) : cf. ci-après Méthode de détermination des quantités d'azote rejetées par les cultures hors sol de tomate et concombre

Suivi mesures NO3 :

Préconisations de gestion technique des effluents liquides

*Portant sur les apports en solution fertilisante, l'épandage sur culture, le traitement
Incluant le cas échéant collecte, valorisation et épandage des effluents, individuels et via l'établissement de filières collectives*

Modalités de suivi des préconisations et échéancier

Signature de l'exploitant :

Signature de la personne en charge du diagnostic :

Les pratiques d'apport de fertilisants azotés doivent être renseignées par l'exploitant dans un cahier d'enregistrement par campagne complète et sont à conserver pendant 5 campagnes minimum.

Modèle de cahier d'enregistrement des pratiques
(extrait de l'arrêté interministériel du 19 décembre 2011, IV de l'annexe I) :

CAHIER D'ENREGISTREMENT DES PRATIQUES (pratiques réalisées)	
Identification de l'îlot	L'identification et la surface de l'îlot cultural
	Le type de sol
Interculture précédant la culture principale	Modalités de gestion des résidus de culture
	Modalités de gestion des repousses et date de destruction
	Modalités de gestion de la CIPAN ou de la dérobée : - espèce ; - dates d'implantation et de destruction ; - apports de fertilisants azotés réalisés (date, superficie, nature, teneur en azote et quantité d'azote totale).
Culture principale	La culture pratiquée et la date d'implantation
	Le rendement réalisé
	Pour chaque apport d'azote réalisé : - la date d'épandage ; - la superficie concernée ; - la nature du fertilisant azoté ; - la teneur en azote de l'apport ; - la quantité d'azote totale de l'apport.
	Date de récolte ou de fauche(s) pour les prairies.

Pour réaliser le diagnostic, adressez-vous à votre interlocuteur technique habituel ou à la Chambre d'Agriculture.

∅ Estelle GORIUS, Service Eau/Environnement,
Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales